

## COMMUNE DE BAYONNE

**Bayonne**  
BAIONA-PAYS BASQUE



Autorité organisatrice de l'enquête

***ENQUETE PUBLIQUE*** portant sur le projet de **déclassement du domaine public routier communal d'une partie de la parcelle cadastrée BW 101 (constitutif d'un espace à usage de parking ouvert à la circulation publique) située avenue Paul Pras à BAYONNE**

Enquête effectuée du 26 Avril 2024 au 15 Mai 2024 prescrite par arrêté du 8 avril 2024 du maire de Bayonne

# RAPPORT

## Conclusions et Avis

### du commissaire enquêteur

<b>SOMMAIRE</b>	2
<b>PREMIERE PARTIE - RAPPORT</b>	4
<b>A/Présentation de l'enquête-Cadre Général.</b>	4
1-Objet de l'enquête.....	4
2-Demandeur.....	5
3-Cadre juridique.....	5
<b>B/Contexte Nature et Caractéristiques du projet.....</b>	7
1- Contexte de l'opération.....	7
2- Parcelle concernée.....	8
3- Caractéristiques du projet .....	13
<b>C/ Composition du dossier.....</b>	14
<b>D/Organisation de l'enquête.....</b>	14
1-Désignation commissaire enquêteur.....	14
2-Préparation de l'enquête .....	14
3-Publicité et information du public.....	15
<b>E/Déroulement de l'enquête publique.....</b>	19
1-Ouverture.....	19
2-Permanences.....	20
3-Climat de l'enquête.....	20
4-Clotûre.....	20
<b>F/Observations du public-Bilan- Analyse .....</b>	20
1/Observations.....	20

<b>2/Analyse et examen des observations .....</b>	<b>21</b>
<b>3/Bilan.....</b>	<b>21</b>

**DEUXIEME PARTIE - CONCLUSIONS ET AVIS DU  
COMMISSAIRE ENQUETE..... 22**

Ces deux documents sont indépendants et doivent être considérés comme séparés n'étant reliés entre eux que dans un souci pratique de consultation. (Pour éviter la dispersion)

---

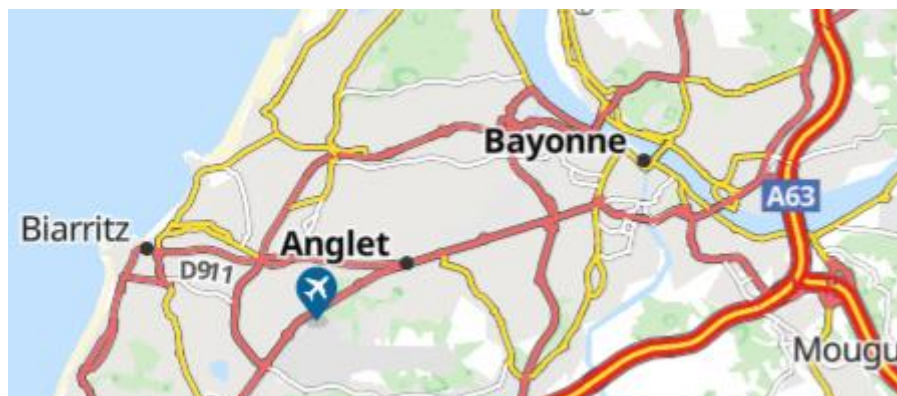
<b>Liste des annexes.....</b>	<b>26</b>
-------------------------------	-----------

**ENQUETE PUBLIQUE portant sur le projet de déclassement du domaine public routier communal d'une partie de la parcelle cadastrée BW 101 (constitutif d'un espace à usage de parking ouvert à la circulation publique) située avenue Paul Pras à BAYONNE**

## PREMIERE PARTIE - RAPPORT

### A/Présentation de l'enquête-Cadre Général

La commune de Bayonne sous-préfecture des Pyrénées Atlantiques., d'une population de près de 54 000,00 habitants est une ville dynamique, capitale administrative du Pays Basque faisant partie de la communauté d'agglomération du Pays Basque.



Dans le cadre de ses compétences la commune de BAYONNE a lancé la présente enquête publique en vue du déclassement anticipé du domaine public d'une partie de 720 m<sup>2</sup> d'une parcelle lui appartenant (affectée aujourd'hui au stationnement public) en vue d'une aliénation pour un programme immobilier.

### 1-Objet de l'enquête

Ainsi la présente enquête porte sur **le déclassement anticipé du domaine public d'une partie de la parcelle cadastrée BW 101 d'une superficie de 720 m<sup>2</sup> (constitutif d'un espace à usage de parking ouvert à la circulation publique) située avenue Paul Pras à BAYONNE** en vue de sa cession.

Ce déclassement du domaine public routier sera anticipé .

Certaines opérations envisagées par les communes (déclassement, transfert de voies privées dans le domaine public, modifications apportées aux limites territoriales des communes etc...) requièrent l'organisation d'une enquête publique préalable. Tel est

notamment le cas des opérations intéressant le déclassement du domaine public routier raison de la présente enquête.

**L'objet de cette enquête consiste à :**

-assurer l'information du public sur ce dossier

-assurer sa participation

-recueillir les observations, suggestions concernant ce projet afin de permettre à l'autorité organisatrice de disposer de tous les éléments nécessaires avant la décision finale.

L'enquête publique, définie à l'article L134-2 du Code des Relations entre le Public et l'Administration, « a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration d'une décision administrative. Les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête sont prises en considération par l'Administration compétente avant la prise de décision. » Cette enquête est donc une formalité préalable à la prise de décision par l'Administration.

## **2-Demandeur**

Le demandeur également autorité organisatrice et autorité compétente pour décider de ce déclassement anticipé et cette aliénation est la Commune de Bayonne propriétaire de la parcelle BW 101 et de la partie de 720 m<sup>2</sup> à déclasser.

Par arrêté du 8 avril 2024 (voir ANNEXE 1), M. le Maire de Bayonne a prescrit l'ouverture de l'enquête publique en mairie pour le déclassement du domaine public de la partie de 720 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée BW 101 afin qu'elle se déroule du 26 avril 2024 au 15 mai 2024 désignant M. TOURET Bernard en qualité de commissaire enquêteur.

## **3-Cadre juridique**

### **La présente procédure relève notamment des textes suivants :**

- Le code général des collectivités territoriales
- Le code de la voirie routière (CVR) et notamment ses articles L 141-2 et suivants et R 141-4 et suivants
- Le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2141-1 et suivants
- Le code des relations entre le public et l'administration (CRPA)

Les enquêtes de voirie reposent sur les combinaisons des dispositions du CRPA avec les dispositions particulières du CVR.

---

### **Principales dispositions législatives et réglementaires**

Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

A défaut d'enquête relevant d'une autre réglementation et ayant porté sur ce classement ou déclassé, l'enquête, rendue nécessaire en vertu du deuxième alinéa, est ouverte par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale, propriétaire de la voie, et organisée conformément aux dispositions du code des relations entre le public et l'administration. »

L'enquête publique s'ouvre à la mairie de l'une des communes où doit être réalisée l'opération projetée en vue de laquelle l'enquête est demandée (article R.134-6).

Lorsque l'opération projetée en vue de laquelle l'enquête publique est demandée doit être réalisée sur le territoire ou pour le compte d'une seule commune, l'enquête est ouverte à la mairie de cette commune (article R.134-7 du même code).

Les articles R\*141-4 et suivant indiquent que « l'enquête publique prévue au deuxième alinéa de l'article L. 141-3 s'effectue dans les conditions fixées par la présente sous-section ».

« Un arrêté du Maire désigne un commissaire enquêteur et précise l'objet de l'enquête, la date à laquelle celle-ci sera ouverte et les heures et le lieu où le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations.

La durée de l'enquête est fixée à quinze jours. »

« Les observations formulées par le public sur le dossier d'enquête mis à disposition sont recueillies sur un registre spécialement ouvert à cet effet. Ce registre, à feuillets non mobiles, est coté et paraphé par le Commissaire enquêteur. »

« A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est clos et signé par le Commissaire enquêteur qui dans le délai d'un mois transmet à l'autorité organisatrice le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées. »

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, cette enquête publique se déroule conformément au code des relations entre le public et l'administration (CRPA).

L'ouverture de l'enquête publique doit faire l'objet de mesures de publicité particulières.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute sa durée, le ou les maires ayant pris l'arrêté font procéder à la publication, en caractères apparents, d'un avis au public informant de l'ouverture de l'enquête par voie d'affiches et éventuellement par tout autre procédé.

Le code général des collectivités territoriales pose le principe suivant :

• Article L1311-1, modifié par Ordonnance n°2006-460 du 21 avril 2006 - art. 3 (JORF 22 avril 2006 en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2006).

« Conformément aux dispositions de l'article L. 3111-1 du code général de la propriété des personnes publiques, les propriétés qui relèvent du domaine public des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et de leurs groupements sont inaliénables et imprescriptibles.

Toutefois, les propriétés qui relèvent de ce domaine peuvent être cédées dans les conditions fixées à l'article L. 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques ou échangées dans les conditions fixées aux articles L. 3112-2 et L. 3112-3 du même code. »

Le Code général des propriétés des personnes publiques dans son article L2141-1 stipule que : « Un bien d'une personne publique mentionnée à l'article L. 1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassé ».

La règle de principe est que les biens dépendant du domaine public ne doivent plus être affectés à un service public ou à l'usage direct du public avant d'être déclassés du domaine public, par une décision de l'organe délibérant. La désaffectation et le déclassement sont des étapes préalables obligatoires et nécessaires à la cession desdits biens, mais également à la signature des actes et contrats de vente.

Néanmoins, par dérogation à l'article L.2141-1, l'article L.2141-2 du code général de la propriété et des personnes publiques, définit les modalités du déclassement anticipé des biens du domaine public. De sa rédaction issue de l'ordonnance du 19 avril 2017, il résulte que le déclassement d'un immeuble appartenant au domaine public artificiel des personnes publiques et affecté à un service public ou à l'usage direct du public peut être prononcé dès que sa désaffectation a été décidée, alors même que les nécessités du service public ou de l'usage direct du public justifient que cette désaffectation ne prenne effet que dans un délai fixé par l'acte de déclassement, ce délai ne pouvant excéder trois ans.

Toutefois lorsque la désaffectation dépend d'une opération de construction, restauration ou réaménagement cette durée est fixée ou peut être prolongée par l'autorité administrative compétente en fonction des caractéristiques de l'opération, dans une limite de six ans à compter de l'acte de déclassement.

Cela permet à la personne publique concernée de céder l'emprise foncière alors même qu'elle n'est pas encore désaffectée dans les faits.

En cas de vente de cet immeuble, l'acte de vente stipule que celle-ci sera résolue de plein droit si la désaffectation n'est pas intervenue dans ce délai.

## **B/ Contexte, Caractéristiques du terrain concerné par la procédure de déclassement du domaine public et du projet**

### **1-Contexte de l'opération**

L'opération consiste comme précisé ci-dessus en respectant la procédure telle que définie par la réglementation à déclasser du domaine public routier une partie de la parcelle cadastrée BW 101 affectées à la circulation publique et plus précisément au stationnement étant relevé l'absence d'intérêt significatif de son actuelle affectation.

La parcelle BW 101 en nature d'aire de stationnement est propriété de la Commune de Bayonne personne publique qui souhaite en déclasser une partie de 720 m<sup>2</sup> afin de la destiner à une opération immobilière d'une dizaine de logements en vue de répondre à la vive demande dans ce domaine dans un secteur urbain bénéficiant de tous les équipements publics.

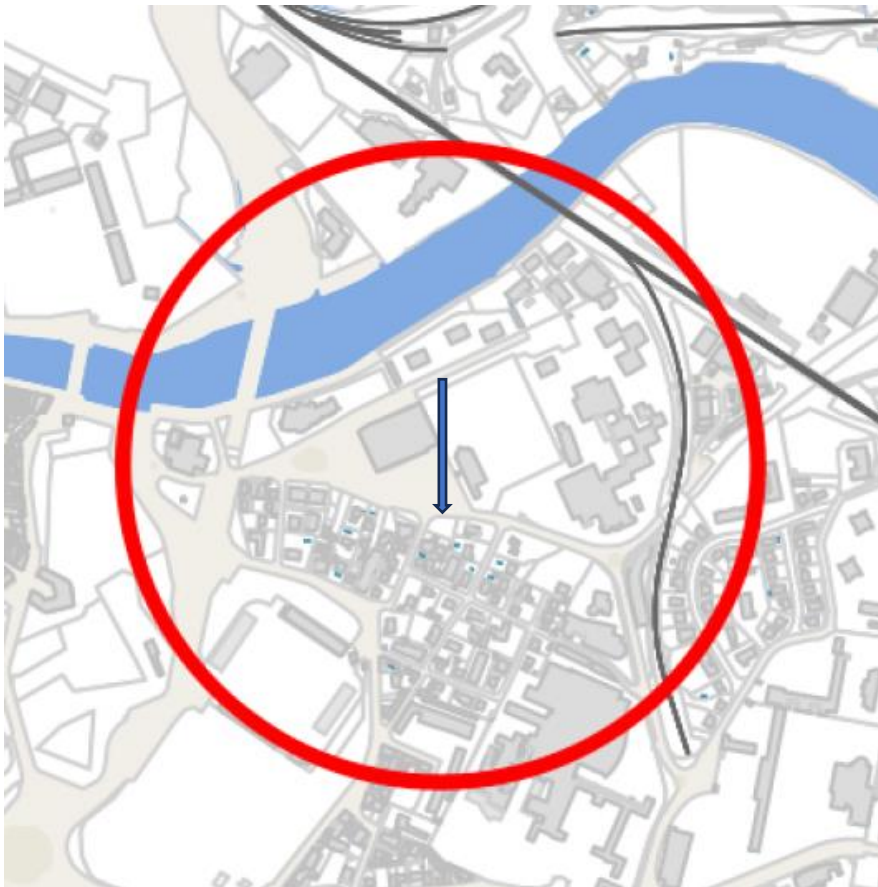
La Commune de Bayonne met en œuvre la procédure de déclassement organisée par le code de la voirie routière afin de pouvoir procéder à l'aliénation de ladite emprise. En effet, le déclassement par une collectivité publique d'un bien relevant de son domaine public a pour effet de l'intégrer dans son domaine privé, ce qui permet à la collectivité de le gérer avec plus de souplesse et notamment de procéder à son aliénation.

La désaffectation doit par principe précéder l'acte de déclassement. Toutefois la collectivité a prévu pour des raisons pratiques comme le permet l'ordonnance n°2017-

562 du 19 avril 2017 relative au droit de la propriété des personnes publiques par dérogation de prononcer le déclassement par anticipation.

## 2-Parcelle concernée par le déclassement

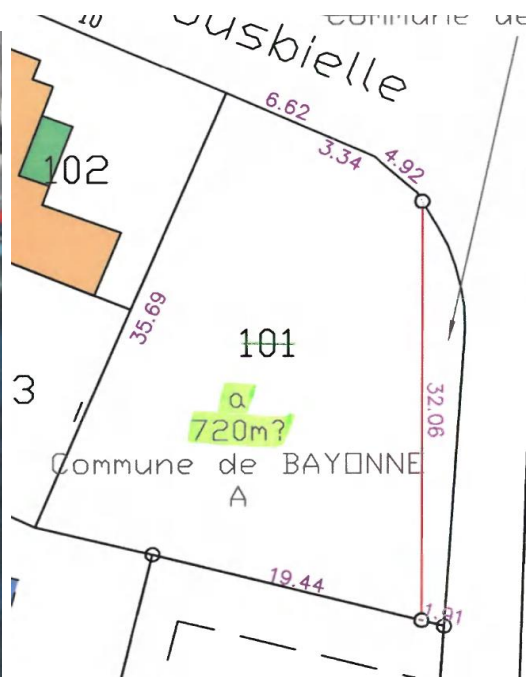
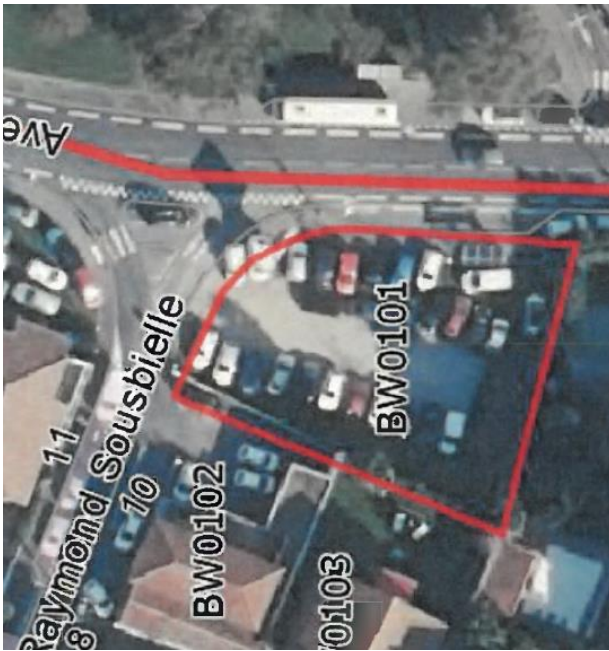
Le terrain visé par cette procédure est une partie de 720 m<sup>2</sup> issue de la Parcelle BW 101 située à l'angle de l'avenue Paul Pras et la rue Raymond Sousbielle à Bayonne étant relevé que la collectivité conserve dans le domaine public une bande de la parcelle BW 101 le long de l'avenue Paul Pras dans l'intérêt et la commodité de la circulation piétonne et de la sécurité automobile. (Visibilité au stop)



Ce terrain est actuellement sans aménagement spécial affecté gratuitement à l'usage direct du public en vue du stationnement et soumises au régime juridique de la domanialité publique (L.2111-1) du code général de la propriété des personnes publiques.

La parcelle BW 101 concernée dont seront détachés les 720 m<sup>2</sup> est de forme régulière trapézoïdale bordée sur 2 côtés de voies publiques et sur les 2 autres de parcelles bâties ayant son accès et sa sortie sur la rue Raymond Susbielle.





Photos du terrain prises avant l'ouverture de l'enquête



Angle nord est



Angle sud est



Angle nord



Angle est

Il peut être constaté que cet espace utilisé pour du stationnement :

- n'est pas bitumé (revêtement sommaire) avec d'importantes ornières, ne bénéficiant d'aucun aménagement tel qu'éclairage, signalisation, marquages des places et permet d'accueillir (dans un certain désordre) une vingtaine de véhicules quand il est plein
- accueille un Panneau d'affichage publicitaire
- est situé un milieu urbain discontinu, entouré sur ces façades est et nord de voies comportant des trottoirs
- est desservi (accès, sortie) par la rue Raymond Susbielle côté nord
- comporte à son droit le long de l'avenue Prous un abri bus. Ledit terrain étant ainsi desservi par des lignes régulières de transports collectifs
- est entouré de parcelles bâties sur ses limites sud et ouest et nord

Lors de mon 2<sup>ème</sup> passage sur le terrain le 26 avril à 12h30 j'ai pu relever que le terrain n'était que partiellement occupé par des véhicules (avec la présence de 10 voitures) et que d'importantes flaques d'eau se sont formées dans les grosses ornières présentes, eu égard aux pluies récentes.



## Environnement BATI

Les terrains bordant cette parcelle sont bâtis sur les propriétés au sud, nord et est. L'immeuble collectif situé en face de l'autre côté de la rue Raymond Sousbielle a une hauteur de 3 niveaux (et 4 niveaux côté avenue Paul Pras)





Angle nord est



Angle sud est



Collectif situé au nord du terrain côté rue Raymond Susbielle



Coté NIVE à l'EST se trouve derrière des parterres engazonnés et arborés un parking et des Equipements publics (Palais de sports LAUGA et Lycée LAUGA)

Le secteur est situé dans l'enveloppe urbaine de la commune pourvu de tous les équipements publics et les aménités urbaines à moins de 500 mètres du centre-ville en zone urbaine bâties de manière discontinue et comportant tant de l'habitat collectif que pavillonnaire que des activités bureaux services etc. et des équipements publics.

### 3-Projet envisagé

La ville de Bayonne s'inscrivant dans la politique communautaire de l'habitat afin de répondre à la demande importante de logements compte céder ce terrain à un opérateur immobilier afin que soit construit un programme d'une dizaine de logements et quelques services.

Cette opération qui participera au renouvellement urbain déjà commencé dans ce quartier (pourvu de tous les équipements et atouts à cet effet) se fera en respectant

la mixité sociale conformément à la charte de la mixité sociale établie en avril 2023 par la commune.

## **C/ Composition du dossier**

Le dossier mis à la disposition du public comportait :

1-Notice explicative d'impact de l'enquête publique

2-ANNEXES

2-1 Dossier administratif

2.1.1 Actes administratifs

a-Arrêté d'ouverture de l'enquête du 8 avril 2024

b-Avis d'enquête publique -Parutions presse (rajoutées pour celles du 30/04/24)

2.1.2 Autres pièces

a- Registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles cotés.

b- Certificat de début d'affichage signé et projet de certificat de fin d'enquête

2-2 Dossier technique

a-Plan de situation

b-Plan cadastral actuel

c-Plan de document d'arpentage

d-Règlement Zone UB du PLU (Plan local d'urbanisme)

e-Charte de mixité sociale

## **D/Organisation de l'enquête**

### **1-Désignation commissaire enquêteur**

Par arrêté du 8 avril 2024 (voir ANNEXE 1), M. le maire de la Commune de Bayonne a prescrit l'ouverture de l'enquête publique en mairie de Bayonne pour le déclassement du domaine public de la partie de parcelles BW 101 d'une superficie de 720 m<sup>2</sup> me désignant en qualité de commissaire enquêteur conformément aux dispositions réglementaires.

### **2-Préparation de l'enquête**

Après différents échanges téléphoniques et de mails portant notamment sur l'objet de l'enquête, la procédure, les dates, le lieu de l'enquête, les jours de permanences, le contenu du dossier une réunion s'est tenue le 8 avril 2024 sur le terrain concerné en présence de Madame Fabienne Bayle Responsable du service foncier et son assistante Lola Dufourg qui suivent ce dossier.

Lors de cette séance de travail, il a été rappelé le contexte de l'opération, les éléments de fait et de droit et les différents aspects relatifs à cette future enquête publique.

J'ai échangé par la suite en plusieurs occasions par voie de mails et de communications téléphoniques avec les intéressées.

Nous nous sommes ainsi accordés sur le contenu du dossier, les dates d'enquête et de permanences, les conditions et l'organisation de l'enquête publique.

Les intéressées tant avant l'enquête que durant et après la clôture de cette dernière ont répondu à toutes mes questions et demandes et m'ont fourni différentes pièces et documents.

Le projet de dossier m'avait été envoyé préalablement à l'enquête afin que je puisse en prendre connaissance, en constater la complétude et l'étudier.

Cette présentation, les explications claires dont j'ai bénéficié, les visites in situ, le dossier complet préparé et l'examen approfondi auquel j'ai procédé m'ont permis d'avoir une compréhension de ce dossier et de ses enjeux.

J'ai pu constater que si ladite parcelle était affectée au stationnement public elle était aménagée de façon très sommaire à titre transitoire sans revêtement bitumée ni signalisation des places, marquage ou autre panneau.

### **3-Publicité et information du public**

Les publicités et affichages ont été réalisés conformément à la réglementation en vigueur allant au-delà des obligations pour une parfaite information du public. La production de certificats et extrait de parutions dans la presse attestent du respect des formalités requises. (ANNEXE 2 et 3)

L'avis à la connaissance du public parutions et affichages, portaient comme l'arrêté d'ouverture toutes les indications sur le déroulement de l'enquête telle que le prévoit la réglementation avec l'objet de l'enquête, les dates d'ouverture et de clôture, le nom du commissaire enquêteur, les dates et lieu de permanence, l'adresse électronique pour les courriels, l'adresse postale pour les courriers et les moyens de consulter l'entier dossier.

J'ai également constaté de mon côté ces publicités et informations.

#### **a. Affichage en mairie**

**Un Avis d'information au public** a été mis en place en mairie sur les tableaux prévus à cet effet (Voir ci-dessous)



b. Annonce de la tenue de l'enquête publique et publicité sur le site internet de la ville de Bayonne avec le dossier consultable.



### Les enquêtes publiques en cours

Le recueil des avis des citoyens se fait généralement par plusieurs biais : ouverture d'un registre ou mairie, permanences du commissaire-enquêteur, registre en ligne.

Enquête Publique relative au déclassement anticipé du domaine public routier communal d'une partie de parcelle située Avenue Paul Pras



Enquête publique préalable, relative au projet de déclassement anticipé du domaine public routier communal constitutif d'une voie communale ouverte à la circulation publique rue du Foiraill



### Contact

ADMINISTRATIONS SERVICES PUBLICS  
Direction de l'Urbanisme

1 avenue Marcel Cachet

64100 Bayonne

Accueil téléphonique de 9h à 17h et de 12h30 à 17h. Ouvert au public sur rendez-vous.  
Du lundi au vendredi - de 9h à 12h et de 12h30 à 17h

05 59 46 60 66

ITINÉRAIRE



## Les enquêtes publiques en cours

Le recueil des avis des citoyens se fait généralement par plusieurs biais : ouverture d'un registre en mairie, permanences du commissaire-enquêteur, registre en ligne.

### Enquête Publique relative au déclassement anticipé du domaine public routier communal d'une partie de parcelle située Avenue Paul Pras



Enquête publique préalable, relative au **projet de déclassement anticipé du domaine public routier communal constitutif d'un espace à usage de parking ouvert à la circulation publique, et situé avenue Paul Pras à Bayonne et portant sur une partie de la parcelle cadastrée BW 101, se déroulera : du vendredi 26 avril au mercredi 15 mai 2024 inclus.**

Le dossier d'enquête pourra être consulté en Mairie de Bayonne durant la période ci-dessus définie aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ou sur cette page.

Le public pourra présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit à Monsieur Bernard TOURET - Commissaire Enquêteur - « projet de déclassement anticipé du domaine public routier communal constitutif d'un espace à usage de parking ouvert à la circulation publique, situé avenue Paul Pras à Bayonne et portant sur une partie de la parcelle cadastrée BW 101 », au siège social de l'enquête publique, situé à la Mairie de Bayonne - 1 avenue Maréchal Leclerc - BP 60004 - 64109 BAYONNE CEDEX ou [par courriel](#).

Le Commissaire Enquêteur désigné est Monsieur Bernard TOURET.

Il se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations à la Mairie de Bayonne les :

- > vendredi 26 avril 2024 de 9h à 12h
- > mercredi 15 mai 2024 de 14h à 17h

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront consultables en Mairie de Bayonne et sur cette page, pendant une durée d'une année.

## Télécharger

 Notice explicative d'impact de l'enquête publique	PDF - 706,9 Ko Publié le 26/04/2024
 Annexes	PDF - 12,7 Mo Publié le 26/04/2024

S

## c. Affichage sur le terrain visible de la voie publique (constaté aussi de mon côté le 26/4/2024)





**d. Insertion dans la presse locale (voir ANNEXE 3) dans des journaux et services de presse en ligne habilités par l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2023**

Des publications sont parues **15 jours au moins avant le début de l'enquête** dans SUD OUEST et la République des Pyrénées du 10 avril 2024.

SUD OUEST

REPUBLIQUE des PYRENEES

**28 Annonces**

**Avis administratifs et judiciaires**

Autres avis

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Une enquête publique relative au déclassement anticipé du domaine public routier communal, constitutif d'un espace à usage de parking ouvert à la circulation publique, situé avenue Paul Pras à Bayonne et portant sur une partie de la parcelle cadastrée BW 101, se déroulera **du vendredi 26 avril 2024 au mercredi 15 mai 2024 inclus**.  
 Un arrêté de Monsieur le Maire de Bayonne en date du 08 avril 2024 a prescrit l'ouverture de l'enquête publique, stipulant les modalités de son déroulement et de son exécution et a désigné **M. Bernard TOURRET** en qualité de Commissaire Enquêteur.  
 Le dossier d'enquête pourra être consulté en Mairie de Bayonne (Direction de l'Urbanisme - 2<sup>ème</sup> étage Hôtel de Ville) durant la période de l'enquête aux jours et heures d'ouverture des bureaux de la Mairie ou sur le site internet de la Ville - www.bayonne.fr - rubrique « Ma Mairie » - onglet « Enquêtes Publiques et Concertations ».  
 Le public pourra consigner des observations sur le registre déposé en Mairie de Bayonne ou les adresser, par écrit, à Monsieur le Commissaire Enquêteur - « projet de déclassement anticipé du domaine public routier communal, constitutif d'un espace à usage de parking ouvert à la circulation publique, situé avenue Paul Pras à Bayonne et portant sur une partie de la parcelle cadastrée BW 101 » à la Mairie de Bayonne - 1 avenue Maréchal Leclerc - BP 60004 - 64109 Bayonne Cedex ou par courriel à l'adresse suivante : -enquetes.publiques@bayonne.fr-.  
 Monsieur le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations à la Mairie de Bayonne :  
 - le **vendredi 26 avril 2024 de 9 h à 12 heures**,  
 - et le **mercredi 15 mai 2024 de 14 h à 17 heures**.

**ANNONCE ADMINISTRATIVE ET JUDICIAIRE**



**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Une enquête publique relative au déclassement anticipé du domaine public routier communal, constitutif d'un espace à usage de parking ouvert à la circulation publique, situé avenue Paul Pras à Bayonne et portant sur une partie de la parcelle cadastrée BW 101, se déroulera **du vendredi 26 avril 2024 au mercredi 15 mai 2024 inclus**.  
 Un arrêté de Monsieur le Maire de Bayonne en date du 08 avril 2024 a prescrit l'ouverture de l'enquête publique, stipulant les modalités de son déroulement et de son exécution et a désigné **M. Bernard TOURRET** en qualité de Commissaire Enquêteur.  
 Le dossier d'enquête pourra être consulté en Mairie de Bayonne (Direction de l'Urbanisme - 2<sup>ème</sup> étage Hôtel de Ville) durant la période de l'enquête aux jours et heures d'ouverture des bureaux de la Mairie ou sur le site internet de la Ville - www.bayonne.fr - rubrique « Ma Mairie » - onglet « Enquêtes Publiques et Concertations ».  
 Le public pourra consigner des observations sur le registre déposé en Mairie de Bayonne ou les adresser, par écrit, à Monsieur le Commissaire Enquêteur - « projet de déclassement anticipé du domaine public routier communal, constitutif d'un espace à usage de parking ouvert à la circulation publique, situé avenue Paul Pras à Bayonne et portant sur une partie de la parcelle cadastrée BW 101 » à la Mairie de Bayonne - 1 avenue Maréchal Leclerc - BP 60004 - 64109 Bayonne Cedex ou par courriel à l'adresse suivante : -enquetes.publiques@bayonne.fr-.  
 Monsieur le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations à la Mairie de Bayonne :  
 - le **vendredi 26 avril 2024 de 9 h à 12 heures**,  
 - et le **mercredi 15 mai 2024 de 14 h à 17 heures**.

- Des publications sont parues dans les 8 premiers jours de l'enquête le 30 avril 2024 dans **Sud-ouest et la République des Pyrénées**

**AVIS ADMINISTRATIFS et judiciaires**

Autres avis

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Une enquête publique relative au déblaiement anticipé du domaine public routier communal, consistant à un espace à usage de parking ouvert à la circulation publique, situé avenue Paul-Pain à Bayonne et portant sur une partie de la parcelle cadastrée BR 101, se déroulera du **vendredi 26 avril 2024 au mercredi 15 mai 2024 inclus**.

Un arrêté du Maire de Bayonne en date du 08 avril 2024 a prescrit l'ouverture de l'enquête publique, à l'issue des modalités de son déroulement et de son déroulement et a désigné **M. Bernard FOURNET** en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le dossier d'enquête pourra être consulté en Mairie de Bayonne (Direction de l'Urbanisme - 2<sup>ème</sup> étage salle de Villes) durant la période de l'enquête aux jours et heures d'ouverture des bureaux de la Mairie ou sur le site internet de la Ville - www.bayonne.fr - rubrique - Ma Mairie - > angle - Enquêtes Publiques et Consultations -.

La public pourra consigner ses observations sur le registre déposé en Mairie de Bayonne ou les adresser, par écrit, à Monsieur le Commissaire Enquêteur -> projet de déblaiement anticipé du domaine public routier communal, consistant à un espace à usage de parking ouvert à la circulation publique, situé avenue Paul-Pain à Bayonne et portant sur une partie de la parcelle cadastrée BR 101 - à la Mairie de Bayonne - 1 avenue Municipal Lacties - BP 40004 - 64100 Bayonne Cedex ou par courriel à l'adresse suivante - [enquetes.publiques@bayonne.fr](mailto:enquetes.publiques@bayonne.fr).

Monsieur le Commissaire Enquêteur se fera à la disposition du public pour y recevoir ses observations à la Mairie de Bayonne.

- le **vendredi 26 avril 2024 de 9 h à 12 heures**,  
- et le **mercredi 15 mai 2024 de 14 h à 17 heures**.



**ANNONCES ADMINISTRATIVES**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Une enquête publique relative au déblaiement anticipé du domaine public routier communal, consistant à un espace à usage de parking ouvert à la circulation publique, situé avenue Paul-Pain à Bayonne et portant sur une partie de la parcelle cadastrée BR 101, se déroulera du **vendredi 26 avril 2024 au mercredi 15 mai 2024 inclus**.

Un arrêté du Maire de Bayonne en date du 08 avril 2024 a prescrit l'ouverture de l'enquête publique, à l'issue des modalités de son déroulement et de son déroulement et a désigné **M. Bernard FOURNET** en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le dossier d'enquête pourra être consulté en Mairie de Bayonne (Direction de l'Urbanisme - 2<sup>ème</sup> étage salle de Villes) durant la période de l'enquête aux jours et heures d'ouverture des bureaux de la Mairie ou sur le site internet de la Ville - www.bayonne.fr - rubrique - Ma Mairie - > angle - Enquêtes Publiques et Consultations -.

La public pourra consigner ses observations sur le registre déposé en Mairie de Bayonne ou les adresser, par écrit, à Monsieur le Commissaire Enquêteur -> projet de déblaiement anticipé du domaine public routier communal, consistant à un espace à usage de parking ouvert à la circulation publique, situé avenue Paul-Pain à Bayonne et portant sur une partie de la parcelle cadastrée BR 101 - à la Mairie de Bayonne - 1 avenue Municipal Lacties - BP 40004 - 64100 Bayonne Cedex ou par courriel à l'adresse suivante - [enquetes.publiques@bayonne.fr](mailto:enquetes.publiques@bayonne.fr).

Monsieur le Commissaire Enquêteur se fera à la disposition du public pour y recevoir ses observations à la Mairie de Bayonne.

- le **vendredi 26 avril 2024 de 9 h à 12 heures**,  
- et le **mercredi 15 mai 2024 de 14 h à 17 heures**.

- **Vendredi 16 mai 2024 de 9 h 30 à 12 h 30** ;  
- **Vendredi 21 mai 2024 de 10 h à 17 heures** ;  
à l'issue de l'enquête publique.

\* Le rapport et les conclusions établies du commissaire enquêteur pourront être consultés au Commissariat d'Apprentissage Pays Basque (75 avenue Victor, 64100 Bayonne) et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, pendant une durée d'un an à compter de la date de la Commune d'Apprentissage Pays Basque.

\* Un dossier de modification n°1 RCU de l'Etat, initialement destiné pour être consulté par le public, est disponible au public et du rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, sont approuvés par délibération du Conseil Communautaire de la Commune d'Apprentissage Pays Basque, autorité compétente en matière d'urbanisme et de port. Les informations peuvent être demandées auprès de la Commune d'Apprentissage Pays Basque (Directeur générale adjointe de la stratégie territoriale, services Planification).

**ANNONCES LÉGALES**

**CLOTURE DE LIQUIDATION**

SOCIÉTÉ ALBIZOAR en liquidation au capital de 300 euros - Siège social : 12 Rue des Boudoux - 64000 ARJOS - Siège de la liquidation : 27 Rue Pasteur de Pau - 64000 ARJOS - RCS PAU 822 247 814 - Par AGS de 20/05/2024 - approbation des comptes de liquidation. Outils de liquidation - décharge de son mandat. Clôture de liquidation. Publication de la société au 20/11/2023. Outils complets de liquidation au RCS de PAU.

**CHANGEMENT DE NOM PATRYMIQUE**

M. PAUL BÉLIER, PAS, né le 14/03/1956 à 64000 PAU démissionne de son Contrôle. 64000 PAU approuvé en son nom personnel. Réviser une nouvelle adresse du Centre des Bénévoles à l'effet de substitution à son nom patrymique celui de PAULIE.

**Vos RENDEZ Anno**

Vous souhaitez votre annonce ?

Contactez-nous [pub@lurepub.fr](mailto:pub@lurepub.fr)

**La Rép des Pyrénées**

**NE MANQUEZ AUCUNE VENTE AUX ENCHÈRES**

Tous les lundis, les annonces à Pau et dans la région

**leclaire**

Il sera renvoyé aux ANNEXES 2-3 attestant de l'accomplissement de ces formalités de publicité avec notamment les certificats.

## D/Déroutement de l'enquête publique

### 1-Ouverture

Le dossier mis à l'enquête publique par arrêté du 8 avril 2024 - voir ANNEXE 1 respectait les obligations réglementaires et comprenait l'ensemble des pièces telles qu'énoncées ci-dessus.

Le dossier avec l'ensemble des pièces le composant dont le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles cotés paraphés par mes soins le premier jour de l'enquête à 8h45 a été mis à la disposition du public à la mairie de Bayonne pendant 20 jours consécutifs à partir du vendredi 26 avril 2024 09h00 jusqu'au mercredi 15 mai 2024 17h00 aux heures et jours d'ouverture de la mairie au public.

Le public avait ainsi la possibilité de consigner ses observations tant sur le registre que par courrier, courriel ou à l'adresse électronique indiquée. « [enquetes.publiques@bayonne.fr](mailto:enquetes.publiques@bayonne.fr) ».

Comme énoncé précédemment, l'enquête a été précédée d'une large information avec 4 publications dans les journaux, une publication sur le site internet de la Ville de BAYONNE et des affichages en mairie et sur le terrain.

Toutes les modalités de l'enquête avec notamment les dates et lieux de permanence figuraient sur ces affichages et publications.

Le public avait ainsi la possibilité de prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre prévu à cet effet pendant toute la durée de l'enquête adresser des lettres et faire des remarques tant oralement au commissaire enquêteur pendant ses permanences que par courriels à l'adresse électronique dédiée à cet effet.

L'enquête publique s'est déroulée dans de parfaites conditions avec, pour les permanences, une salle facilement accessible et fléchée en mairie de Bayonne.

A la fin de l'enquête après la 2<sup>ème</sup> permanence j'ai clos le registre le 15 mai 2024 à 17h00 et récupéré le dossier.

## **2-Permanences –**

Les permanences se sont déroulées le vendredi 26 avril 2024 de 9h à 12h00 et le mercredi 15 avril 2024 de 14h00 h à 17h00 en mairie de Bayonne.

L'absence de public aux permanences malgré les publications et affichages paraît normale compte tenu de la nature de l'enquête publique , l'absence d'attente à des intérêts publics et l'intérêt général et local du projet envisagé.

La consultation tant en mairie que sur le site internet du dossier préparé qui était suffisamment clair et complet eu égard à l'objet de l'enquête permettait à toute personne intéressée d'avoir les informations nécessaires à la compréhension du dossier.

## **3-Climat de l'enquête**

Cette enquête publique parfaitement organisée s'est déroulée dans les meilleures conditions sur un thème non polémique. Aucun incident n'a eu lieu.

L'enquête a été très calme sans aucune participation du public aux permanences, ou par envoi de courriers et courriels ou annotation dans le registre.

Il sera relevé la grande disponibilité des agents de la Ville de Bayonne tant lors de la préparation de l'enquête publique que durant l'enquête elle-même pour permettre un parfait déroulement de l'enquête publique.

## **4-Clotûre**

Le dossier a été clôturé et signé par mes soins comme prévu par l'article 5 de l'arrêté de mise à l'enquête, le mercredi 15 avril 2024 à 17h00. J'ai pris avec moi le dossier d'enquête en vue de la rédaction du rapport, des conclusions et avis.

## **E/Observations du public-Bilan et Analyse**

Le dossier consultable tant en mairie que sur le site internet de la ville de Bayonne n'a donné lieu à aucune remarque orale ou écrite.

### **1/Observations**

Aucune observation écrite par courrier, courriel ou dans le registre d'enquête.

Aucune observation orale formulée lors des permanences.

## **2/Analyse et examen des observations**

SANS OBJET

## **3/Bilan**

Il ne peut qu'être constaté que malgré les importants affichages et publicités ce dossier semble bénéficier de l'approbation générale ou tout du moins de l'absence de critiques ou suggestions.

**ENQUETE PUBLIQUE portant sur le projet de déclassement du domaine public routier communal d'une partie de la parcelle cadastrée BW 101 (constitutif d'un espace à usage de parking ouvert à la circulation publique) située avenue Paul Pras à BAYONNE**

## **DEUXIEME PARTIE - CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

### **RAPPEL sur l'enquête :**

La ville de Bayonne souhaite procéder au déclassement anticipé d'une *partie de 720 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée BW 101 (constitutif d'un espace à usage de parking ouvert à la circulation publique) située avenue Paul Pras à BAYONNE* (domaine public routier) en vue de l'aliéner pour la réalisation d'un programme immobilier d'une dizaine de logements afin de répondre à la forte demande locale.

A cet effet a été prescrite ladite enquête conformément à la procédure réglementaire :

- Le code général des collectivités territoriales
- Le code de la voirie routière (CVR) et notamment ses articles L 141-2 et suivants et R 141-4 et suivants
- Le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2141-1 et suivants
- Le code des relations entre le public et l'administration (CRPA)

La décision de lancement de cette procédure a été prise par arrêté du 8 avril 2024 (voir ANNEXE 1) par lequel M. le maire de Bayonne a prescrit l'ouverture de l'enquête publique en mairie de Bayonne pour *le projet de déclassement du domaine public routier communal d'une partie de 720 m<sup>2</sup> la parcelle cadastrée BW 101 (constitutif d'un espace à usage de parking ouvert à la circulation publique) située avenue Paul Pras à BAYONNE* afin qu'elle se déroule du 26 avril au 15 mai 2024 me désignant en qualité de commissaire enquêteur.

Ladite enquête publique a respecté les obligations législatives et réglementaires et l'arrêté précité du 8 avril 2024. Toutes les règles de publicité, affichage et mise à disposition du dossier au public ont été respectées.

L'enquête publique sur le projet s'est déroulée de manière satisfaisante sans incident et dans des conditions parfaites du 26 avril 2024 au 15 mai 2024 pendant 20 jours consécutifs avec 2 permanences les vendredi 26 avril (de 9h à 12 h) et mercredi 15 mai 2024 (de 14h à 17h00h) conformément aux prescriptions des textes législatifs et réglementaires.

Le public a eu la possibilité pendant la durée de l'enquête de se renseigner sur le dossier complet mis à sa disposition, rencontrer le commissaire enquêteur et consigner des observations tant sur le registre d'enquête que par courriers ou courriels.

## **Il n'a été relevé aucune contribution sur ce projet de déclassement envisagé.**

L'absence de participation du public malgré les affichages et publications réglementaires est compréhensible vu le caractère de cette enquête publique visant au déclassement d'un espace dédié à titre transitoire au stationnement public (sans intérêt significatif) en vue de sa cession pour un programme immobilier afin de répondre à la forte demande locale en matière de logements.

La règle de principe est que les biens dépendant du domaine public avant une éventuelle aliénation doivent être déclassé du domaine public, par une décision de l'organe délibérant après enquête public s'agissant en l'espèce d'un déclassement par anticipation comme prévu par l'article L.2141-2 du code général de la propriété et des personnes publiques.

## **AVIS :**

Il ressort des éléments du dossier d'enquête de l'examen et l'analyse du projet que ce dernier est cohérent et fondé répondant aux intérêts et réalités locales.

Le caractère difficilement critiquable de l'opération envisagée et son intérêt public manifeste explique probablement cette absence d'observation malgré la forte publicité donnée à l'enquête.

Lors des 3 visites sur les lieux les 8,26 avril et 15 mai 2024 j'ai pu constater que ledit terrain situé avenue de Proust en zone urbaine affectée au stationnement public à titre transitoire avec un aménagement sommaire minimal (empierrage) sans existence d'enrobé, signalisation, ou autre marquage des places de stationnement ne présentait qu'un intérêt mineur vu la capacité importante de stationnement aux environs immédiats du terrain.

Cette affectation à du stationnement sans aménagements réels correspondait à un usage transitoire et temporaire.

Il peut être relevé le caractère surprenant de cette dent creuse non aménagée au milieu d'un tissu environnant bâti.

Ce déclassement et la future aliénation aura l'avantage d'optimiser et valoriser l'utilisation de ce terrain avec la réalisation de logements pour répondre à une évolution démographique régulière de la commune et une offre insuffisante au regard des besoins en lieu et place d'un terrain vague non aménagé utilisé de façon transitoire assez anarchique comme aire de stationnement sans grand intérêt eu égard aux nombreuses places de stationnement dans le secteur.

Le déclassement et la désaffectation envisagée de la partie en question sont entièrement justifiés et d'intérêt général. Les avantages que procureront la cession pour un projet répondant au besoin de logement et d'habitat sont incontestablement supérieurs aux bénéfices actuels mineurs de l'affectation pour du stationnement.

Les capacités de stationnement sont importantes dans le secteur et ce dernier est desservi par une ligne régulière de transport collectif (TXIK TXAK) avec un abri bus en bordure du terrain concerné

Il sera relevé que les éléments de fait montrent que l'affectation actuelle était à titre temporaire dans l'attente d'une autre utilisation et qu'une volonté d'affecter cet espace à titre définitif à du stationnement (non obstat son utilité discutable) aurait nécessité des dépenses publiques importantes peu justifiées.

Le déclassement envisagé de la partie de la parcelle en vue de son aliénation pour un projet d'immeuble de logements et quelques services présente des avantages incontestables au regard de l'utilisation actuelle du terrain en question ne présentant aucun intérêt significatif pour le stationnement et l'intérêt public.

Cette opération témoigne d'une très bonne gestion par la collectivité de son domaine étant ajouté que le caractère anticipé du déclassement est entièrement justifié en l'espèce.

Ainsi, ce déclassement anticipé et la future cession permettront à la commune de Bayonne inscrite en zone tendue de répondre à la forte demande de logements dans une agglomération qui chaque année de par son attractivité enregistre un solde positif de plus de 3000 arrivants qui se conjugue à la hausse de familles monoparentales, le vieillissement de la population et une évolution démographique régulière.

La ville de Bayonne va dans le sens de la politique communautaire qui a fait de la bataille du logement une priorité et contribue à répondre à l'inadéquation actuelle entre offre et demande de logement et à l'évolution régulière de sa démographie.

Un programme de logements collectifs sur ce foncier s'inscrira dans le renouvellement urbain déjà entamé dans le secteur. Il pourra s'intégrer parfaitement dans le paysage urbain de façon harmonieuse en respectant les règles de la zone PLU notamment celles de hauteur (art UB 10.3-2), de gabarit, d'emprise et d'implantation en limites séparatives.

A cela il sera relevé la démarche vertueuse et digne d'intérêt de l'établissement par la ville de Bayonne d'une charte de mixité sociale *pour la réalisation de programmes adaptés à des publics aux ressources variées afin proportion de produire des logements accessibles et favoriser ma mixité sociale. Le futur programme s'inscrivant dans cette démarche.*

Ce projet met en application un des leviers intéressants à utiliser par les communes devant les impératifs de sobriété foncière auxquels elles vont être confrontés au regard de l'objectif « ZAN » (Zéro artificialisation nette) prévu par la loi climat et résilience du 22 août 2021 et sa loi de mise en œuvre du 20 juillet 2023.

Les communes vont être amenés dans l'avenir à trouver des solutions afin de permettre de maintenir le dynamisme de leur territoire et répondre aux besoins de logements notamment.

Parmi la palette d'outils potentiels pour produire du logement sans étendre l'artificialisation figure outre la densification avec de nouvelles formes urbaines, la réhabilitation des logements vacants, l'exploitation des friches et des vieux lotissements en zone urbaine (bloqués par des règles contractuelles) l'optimisation des îlots fonciers publics actuellement sous exploités en zone urbaine.



En l'espèce c'est ce dernier levier qui est actionné de façon très pertinente par la ville de Bayonne pour optimiser l'utilisation de son foncier en accueillant un projet d'une dizaine de logements d'intérêt communal et public sur ce terrain public à déclasser.

**Ce projet de déclassement présente un bilan cout avantage très favorable** répondant tant à l'intérêt local qu'à l'intérêt général.

En conclusion, eu égard aux éléments précités, au dossier présenté, à l'enquête publique effectuée, aux dispositions réglementaires et législatives, à mon étude attentive et approfondie du dossier, aux considérations d'urbanisme, aux constats et visites faits sur le terrain, aux pièces et renseignements fournis par la commune de Bayonne, à mes rapport analyses et conclusions, j'émet :

**Un AVIS FAVORABLE** sans réserve au projet de déclassement anticipé du domaine public de la *partie de 720 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée BW 101 située avenue Paul Pras à BAYONNE*

A Biarritz le 20 Mai 2024

Le commissaire enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernard', with a stylized flourish extending downwards and to the right.

**BERNARD TOURRET**

***ENQUETE PUBLIQUE portant sur le projet de déclassement du domaine public routier communal d'une partie de la parcelle cadastrée BW 101 (constitutif d'un espace à usage de parking ouvert à la circulation publique) située avenue Paul Pras à BAYONNE***

# **ANNEXES**

**1/Arrêté de mise à l'enquête du 8 avril 2024**

**2/Certificats Affichages**

**a- Certificat d'affichage du 15 avril 2024**

**b- Certificat d'affichage du 16 mai 2024**

**3/Publications dans la presse et les services en ligne**

**a- Sud-ouest et La République des Pyrénées 10 avril 2024**

**b- Sud-ouest et La République des Pyrénées 30 avril 2024**

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**Objet :** Enquête publique préalable au projet de déclassement anticipé du domaine public routier communal, constitutif d'un espace à usage de parking ouvert à la circulation publique, situé avenue Paul Pras à BAYONNE et portant sur une partie de la parcelle cadastrée BW 101

### **Le Maire de la commune de Bayonne,**

Vu le code général des Collectivités Territoriales,  
Vu le code général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L.2141.1 et L.2141.2,  
Vu le code de la Voirie Routière, notamment ses articles L.141-1 à L. 141-13 et R. 141-4 et suivants,  
Vu les dispositions du chapitre IV du code des Relations entre le Public et l'Administration, articles L. 134-1 à L. 134-35,  
Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur au titre de l'année 2024 établie le 14 décembre 2023 par décision de la commission départementale dédiée,  
Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique,

Considérant le projet de cession d'une partie de la parcelle cadastrée BW 101 sise avenue Paul Pras pour la réalisation d'une opération immobilière consistant en du logement mixte avec activités et nécessitant de procéder préalablement au déclassement anticipé du domaine public routier communal d'une partie de la parcelle cadastrée BW 101,

### **ARRÊTE**

**Article 1** - Il sera procédé à une enquête publique préalable au *projet de déclassement anticipé du domaine public routier communal, constitutif d'un espace à usage de parking ouvert à la circulation publique, situé avenue Paul Pras à BAYONNE et portant sur une partie de la parcelle cadastrée BW 101,*

- **du vendredi 26 avril 2024 au mercredi 15 mai 2024 inclus.**

Le projet de déclassement anticipé de cette emprise, tel que soumis à enquête publique, est contenu dans le dossier d'enquête publique.

**Article 2** – Monsieur Bernard TOURRET est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur unique. Il est autorisé à utiliser son véhicule personnel pour accomplir la mission qui lui est confiée.

Le Commissaire Enquêteur assurera deux permanences pour recevoir les observations du public, à la Mairie de BAYONNE les :

- **vendredi 26 avril 2024 de 9 H à 12 H**
- **mercredi 15 mai 2024 de 14 H à 17 H**

**Article 3** - Un avis au public sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département et portant indication :

- de l'objet de l'enquête,
- de la date d'ouverture de l'enquête et de sa durée,
- du ou des lieux ainsi que les jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet,
- du nom et de la qualité du Commissaire Enquêteur,
- des lieux, jours et heures où il se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations,
- des lieux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur,

Un avis sera également publié, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et, pendant toute la durée de celle-ci, par voie d'affiches, dans la commune ; l'accomplissement de cette mesure de publicité incombe au Maire de la commune de BAYONNE et sera certifiée par ce dernier.

**Article 4** - Un dossier et un registre d'enquête côté et paraphé par le Commissaire Enquêteur seront déposés en Mairie de Bayonne :

- **du vendredi 26 avril 2024 au mercredi 15 mai 2024 inclus.**

Le public pourra en prendre connaissance en Mairie de Bayonne aux jours et heures d'ouvertures des bureaux, ou sur le site internet de la Ville de BAYONNE - [www.bayonne.fr](http://www.bayonne.fr) - rubrique « Ma Mairie », onglet « Enquêtes Publiques et Concertations » et consigner éventuellement des observations sur le registre déposé en Mairie de BAYONNE (Direction de l'Urbanisme) ou les adresser, par écrit, à Monsieur le Commissaire Enquêteur - « *projet de déclassement anticipé du domaine public routier communal, constitutif d'un espace à usage de parking ouvert à la circulation publique, situé avenue Paul Pras à BAYONNE et portant sur une partie de la parcelle cadastrée BW 101* » à la Mairie de BAYONNE - 1 avenue Maréchal Leclerc - BP 60004 - 64109 BAYONNE CEDEX ou par courriel à l'adresse suivante : «[enquetes.publiques@bayonne.fr](mailto:enquetes.publiques@bayonne.fr)».

**Article 5** - A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur.

Le Commissaire Enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies ; il consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non à l'opération.

Le Commissaire Enquêteur transmettra au Maire de la commune de BAYONNE le dossier d'enquête avec le rapport et les conclusions motivées dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

**Article 6** - Une copie du rapport dans lequel le Commissaire Enquêteur énonce ses conclusions motivées sera déposée en Mairie de BAYONNE et sera consultable sur le site internet de la Ville de BAYONNE - [www.bayonne.fr](http://www.bayonne.fr) – rubrique « Ma Mairie », onglet « Enquêtes Publiques et Concertations », pendant une durée d'une année.

Par ailleurs, toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur en application de l'article R.134-32 du code des relations entre le public et l'administration.

**Article 7** – Le présent arrêté sera affiché en Mairie quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

**Article 8** – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

**Article 9** – Une copie du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Commissaire Enquêteur et à Monsieur le Sous-Préfet de Bayonne.

**Article 10** – A l'issue de l'enquête publique et après réception du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, le projet de déclassement anticipé du domaine public routier communal, constitutif d'un espace à usage de parking ouvert à la circulation publique, situé avenue Paul Pras à BAYONNE et portant sur une partie de la parcelle cadastrée BW 101, sera soumis au conseil municipal pour approbation.

**Article 11** – Monsieur le Maire de la commune de BAYONNE, Monsieur le Commissaire Enquêteur, Monsieur le Directeur Général des Services de la commune de BAYONNE sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bayonne, le 08 avril 2024



Jean-René Etchegaray  
Maire de Bayonne

Département des Pyrénées-Atlantiques

Commune de Bayonne

Certificat de début d'affichage

Je soussigné, Jean-René Etchegaray, Maire en exercice de la Ville de Bayonne, certifie que l'avis au public relatif à la procédure d'enquête publique préalable au déclassement anticipé du domaine public routier communal constitutif d'un espace à usage de parking ouvert à la circulation publique et situé avenue Paul Pras à Bayonne et portant sur une partie de la parcelle cadastrée BW 101 :

- a été affiché à compter du 10 avril 2024, au tableau dédié de l'Hôtel de Ville (1 affiche côté Adour) et à plusieurs endroits de l'avenue Paul Pras (5 affiches),
- a été publié sur le site internet de la Ville de Bayonne sous la rubrique « Ma Mairie », onglet « Enquêtes publiques et concertations » à compter du 12 avril 2024.

Fait à Bayonne, le 15 avril 2024.

Le Maire,  
Jean-René Etchegaray

Par délégation du Maire  
**J.-Baptiste Marinot**  
Directeur général des services techniques  
Ville de Bayonne



Département des Pyrénées-Atlantiques

Commune de Bayonne

Certificat de fin d'affichage

Je soussigné, Jean-René Etchegaray, Maire en exercice de la Ville de Bayonne, certifie que :

- l'avis d'enquête publique et l'arrêté d'ouverture d'enquête publique en date du 8 avril 2024, relatifs à la procédure d'enquête publique préalable au déclassement anticipé du domaine public routier communal constitutif d'un espace à usage de parking ouvert à la circulation publique et situé avenue Paul Pras à Bayonne et portant sur une partie de la parcelle cadastrée BW 101 :
  - ont été affichés au tableau dédié de l'Hôtel de Ville (1 avis d'enquête au public et 1 arrêté d'ouverture d'enquête publique en date du 8 avril 2024) ainsi que sur le site concerné par la présente enquête publique (5 affiches d'avis d'enquête au public),
- le dossier dématérialisé d'enquête publique préalable au déclassement anticipé du domaine public routier communal d'une partie de parcelle de l'Avenue Paul Pras à Bayonne a été publié et déposé sur le site internet de la Ville de Bayonne sous la rubrique « Ma Mairie », onglet « Enquêtes publiques et concertations » à compter du 26 avril 2024 jusqu'au 15 mai 2024 inclus.

Fait à Bayonne, le 16 mai 2024.

Le Maire,  
Jean-René Etchegaray

Par délégation du Maire  
J.-Baptiste Marinot  
DGA Aménagement et transition écologique  
Ville de Bayonne







Pyrénées Rencontres



Votre agence de rencontres sérieuses

Trouvez l'Amour, rencontrez des personnes très sincères et motivées. Contactez-nous !

Près de chez vous

Olivia Calame Ecoute Compétence Efficacité 06 80 42 60 09

twoday 25 ans d'Excellence



NI CLUB NI AGENCE + de 34 00 annonces de P à P avec tél pour des rencontres sérieuses sur votre région. POINT RENCONTRES MAGAZINE, doc gratuite s/pli discret : 0 800 02 88 02 (service & appel gratuits)

Veuf 72 ans. J'étais chef d'entreprise dans le bâtiment. J'adore danser et cuisiner. Amoureux de la vie, j'ai le sens du partage et du Bonheur... à deux ! C'est ce que je souhaite de tout cœur. Je suis aussi très bricoleur, allure classique et soignée. twoday contact 06 80 42 60 09 profil 1306

H divorcé, 50 ans, milieu judiciaire. J'aime m'habiller avec une élégance décontractée pour être à l'aise en toutes circonstances. J'adore lire, écouter de la musique, l'histoire et la peinture. On me dit attentionné et bienveillant. Rencontres-nous, twoday contact 06 80 42 60 09 profil 1308

DE PARTICULIER A PARTICULIER: Recevez des centaines de contacts de femmes seules prêtes à faire des rencontres immédiates sur la région ! Appel gratuit SPC Tél 0805.030.553

twoday Votre agence de personnes sérieuses et libres, l'entre elles vous attend. Contactez l'agence TWODAY, 25 ans d'expérience. OLIVIA CALAME à l'écoute 06 80 42 60 09

Veuve 74 ans, ret. de l'administration. Je suis positive et chaleureuse. Mince, élégante, yeux bleus, je prends soin de moi tout en restant naturelle. J'aimerais rompre la solitude car j'ai vraiment envie de complicité tendre. Si vous aimez les voyages, faisons connaissance. twoday contact 06 80 42 60 09 profil 1307

F 60 ans. Mes principales qualités : tolérance, joie de vivre, féminité. Je suis blonde, mince, petit bout de femme. Je travaille dans la communication et j'ai envie de faire une belle rencontre pour illuminer ma vie. Si vous avez la même motivation, faisons connaissance. twoday contact 06 80 42 60 09 profil 1309

Lumineuse et souriante. F 57 ans. Pas très grande, mince, blonde aux yeux verts, je suis féminine en robe ou en jean. Secrétaire de direction, je suis organisée et sérieuse. J'ai profité de la vie et riré dans la vie privée. Faisons connaissance. twoday contact 06 80 42 60 09. Profil 1301

Bel homme 82 ans, jeune d'esprit et d'allure. Je suis veuf, aime danser, lire, sortir. Je suis élégant, yeux bleus, mince et j'ai beaucoup d'humour, d'éducation et j'étais chef d'entreprise. Sortir de la solitude, c'est ce que je souhaite de tout cœur mais chacun chez soi. Pour une première rencontre, twoday contact 06 80 42 60 09 profil 1310

Veuve 70 ans, jolie femme blonde, yeux verts, élégante mais très simple. On me dit très affectueuse et souriante et surtout cœur généreux. J'apprécie l'éducation et les personnes épicuriennes. Faisons connaissance. twoday contact 06 80 42 60 09. Profil 1303

Belle F 78 ans, je prends soin de moi, suis mince, élégante. Côté cœur, on me dit très attentionnée et affectueuse. J'apprécie le calme, la culture, le dialogue. J'étais chef de notaire et j'apprécie la retraite pourvu qu'elle soit partagée avec des valeurs communes. Rencontres-nous, twoday contact 06 80 42 60 09 profil 1311

H 62 ans, cadre sup. Beaucoup de charme. J'ai une bonne hygiène de vie, aime sortir (rando, théâtre, resto, voyages), lire, comprendre et découvrir. Mon look : élégance sport, yeux bleus. Je suis divorcé et prêt à partager en confiance. twoday contact 06 80 42 60 09. Profil 1302

Jolie F 52 ans. Je suis architecte, ouverte d'esprit et à l'écoute des autres. J'adore les week-ends découverte pour découvrir de nouveaux horizons. Mon allure : mince, élancée, brune cheveux longs. J'aime aussi le sport (rando, golf) et je recherche très féminine. rencontres-nous, twoday contact 06 80 42 60 09 profil 1305

Veuf 76 ans, Retraité cadre. Allure BCBG, Im80, homme de cœur, cultivé. J'avoue être sentimental et apprécie tout ce qui se partage : voyages, cinéma, resto mais aussi soirées coin du feu. Recherche relation douce sans vie commune. Faisons connaissance. twoday contact 06 80 42 60 09. Profil 1304

NE MANQUEZ AUCUNE VENTE AUX ENCHÈRES Tous les lundis, les annonces à Pau et dans la région

MARCHÉS PUBLICS



Région Nouvelle-Aquitaine AVIS DE MARCHÉ Réfection des toitures des bâtiments B1/B2 du Lycée Hôtelier de Biarritz

Section 1 - Identification de l'acheteur Nom complet de l'acheteur : Région Nouvelle-Aquitaine, mandataire SEPA. Type de numéro national d'identification : Siret. Numéro national d'identification : 20005375900011 Ville : Bordeaux, Code postal : 33077. Groupement d'acheteurs : Non. Section 2 - Communication Moyen d'accès aux documents de la consultation : https://demat-ampa.fr/index.php?page=EntrepriseDetailsConsultation&id=589428&orgAcronyme=cr-aquitaine Identifiant interne de la consultation : 2024.000702237 L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui. Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non. Nom du contact : Michel ETCHEPARE. Adresse mail du contact : michel.etchepare@la-sepa.fr - N° tél. du contact : +3359593333. Section 3 - Procédure Type de procédure : Procédure adaptée > 90 k EUR HT. Conditions de participation : Aptitude à exercer l'activité professionnelle conditions / moyens de preuve : Conditions énoncées dans les documents de la consultation. Capacité économique et financière conditions / moyens de preuve : Conditions énoncées dans les documents de la consultation. Capacités techniques et professionnelles conditions / moyens de preuve : Conditions énoncées dans les documents de la consultation. Technique d'achat : Sans objet. Date et heure limites de réception des plis : 26 avril 2024 à 12 heures. Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite. Réduction du nombre de candidats : Non. Possibilité d'attribution sans négociation : Oui. L'acheteur exige la présentation de variantes : Non. Critères d'attribution : -. Section 4 - Identification du marché Intitulé du marché : Réfection des toitures des bâtiments B1/B2 du Lycée Hôtelier de Biarritz. Code CPV principal : 45261213 Type de marché : Marché. Description succincte du marché : Lot unique : Couverture - Zinguerie. Lieu principal d'exécution du marché : 64. Durée du marché (en mois) : 3. La consultation comporte des tranches : Oui. La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non. Section 5 - Lots Marché alloté : Non. Section 6 - Informations complémentaires Visite obligatoire : Non. Autres informations complémentaires : -.

Section 1 - Identification de l'acheteur Nom complet de l'acheteur : Région Nouvelle-Aquitaine, mandataire SEPA. Type de numéro national d'identification : Siret. Numéro national d'identification : 20005375900011 Ville : Bordeaux, Code postal : 33077. Groupement d'acheteurs : Non. Section 2 - Communication Moyen d'accès aux documents de la consultation : https://demat-ampa.fr/index.php?page=EntrepriseDetailsConsultation&id=589428&orgAcronyme=cr-aquitaine Identifiant interne de la consultation : 2024.000702237 L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui. Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non. Nom du contact : Michel ETCHEPARE. Adresse mail du contact : michel.etchepare@la-sepa.fr - N° tél. du contact : +3359593333. Section 3 - Procédure Type de procédure : Procédure adaptée > 90 k EUR HT. Conditions de participation : Aptitude à exercer l'activité professionnelle conditions / moyens de preuve : Conditions énoncées dans les documents de la consultation. Capacité économique et financière conditions / moyens de preuve : Conditions énoncées dans les documents de la consultation. Capacités techniques et professionnelles conditions / moyens de preuve : Conditions énoncées dans les documents de la consultation. Technique d'achat : Sans objet. Date et heure limites de réception des plis : 26 avril 2024 à 12 heures. Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite. Réduction du nombre de candidats : Non. Possibilité d'attribution sans négociation : Oui. L'acheteur exige la présentation de variantes : Non. Critères d'attribution : -. Section 4 - Identification du marché Intitulé du marché : Réfection des toitures des bâtiments B1/B2 du Lycée Hôtelier de Biarritz. Code CPV principal : 45261213 Type de marché : Marché. Description succincte du marché : Lot unique : Couverture - Zinguerie. Lieu principal d'exécution du marché : 64. Durée du marché (en mois) : 3. La consultation comporte des tranches : Oui. La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non. Section 5 - Lots Marché alloté : Non. Section 6 - Informations complémentaires Visite obligatoire : Non. Autres informations complémentaires : -.



AVIS RECTIFICATIF À L'AVIS PARU LE 21 MARS 2024

Acheteur : CA Pau Béarn Pyrénées, M. François BAYROU, président - Hôtel de France - 28 place Royale - CS 90547 - 64000 Pau Cedex - tél. 05 64 64 10 74 mbl : correspondre@aws-france.com - web : https://www.agglo-pau.fr Référence : CDA 24/24 (31A) Objet : location, sans chauffeur, de véhicules utilitaires, d'engins de levage et de matériels pour le BTP Remise des offres : au lieu de : lundi 15 avril 2024 à 23h59 au plus tard, lire : mardi 14 mai 2024 à 23h59 au plus tard. Date d'ouverture des offres : au lieu de : mardi 16 avril 2024 à 10 heures au plus tard, lire : mercredi 15 mai 2024 à 10 heures au plus tard. Pour retrouver cet avis intégral, allez sur http://www.agglo-pau.fr/marches-publics.html



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Acheteur : CA Pau Béarn Pyrénées, M. François BAYROU, président - Hôtel de France - 28 place Royale - CS 90547 - 64000 Pau Cedex - tél. 05 64 64 10 74 SIRET 20006725400017 Référence : CDA 24/28 (39A) L'avis implique un marché public. Objet : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage «Bien vieillir dans sa ville», bien vieillir dans son HLM- Procédure : procédure ouverte Forme du marché : division en lots : non Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif). Remise des offres : lundi 13 mai 2024 à 23h59 au plus tard. Envoi à la publication : le jeudi 4 avril 2024 Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du service DUME. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, aller sur http://www.agglo-pau.fr/marches-publics.html

ANNONCE ADMINISTRATIVE ET JUDICIAIRE



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique relative au déclassement anticipé du domaine public routier communal, constitué d'un espace à usage de parking ouvert à la circulation publique, situé avenue Paul Pràs à Bayonne et portant sur une partie de la parcelle cadastrée BW 101, se déroulera du vendredi 26 avril 2024 au mercredi 15 mai 2024 inclus. Un arrêté de Monsieur le Maire de Bayonne en date du 08 avril 2024 a prescrit l'ouverture de l'enquête publique, stipulant les modalités de son déroulement et de son exécution et a désigné M. Bernard TOURET en qualité de Commissaire Enquêteur. Le dossier d'enquête pourra être consulté en Mairie de Bayonne (Direction de l'Urbanisme - 2ème étage Hôtel de Ville) durant la période de l'enquête aux jours et heures d'ouverture des bureaux de la Mairie ou sur le site internet de la Ville - www.bayonne.fr - rubrique « Ma Mairie » - onglet « Enquêtes Publiques et Concertations ». Le public pourra consigner des observations sur le registre déposé en Mairie de Bayonne ou les adresser, par écrit, à Monsieur le Commissaire Enquêteur - « projet de déclassement anticipé du domaine public routier communal, constitué d'un espace à usage de parking ouvert à la circulation publique, situé avenue Paul Pràs à Bayonne et portant sur une partie de la parcelle cadastrée BW 101 » à la Mairie de Bayonne - 1 avenue Maréchal Leclerc - BP 60004 - 64109 Bayonne Cedex ou par courriel à l'adresse suivante : «enquetes.publiques@bayonne.fr». Monsieur le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations à la Mairie de Bayonne : - le vendredi 26 avril 2024 de 9 h à 12 heures, - et le mercredi 15 mai 2024 de 14 h à 17 heures.

EUROMILLIONS Résultats du tirage du mardi 9 avril 2024. Combinaisons gagnantes: 19, 23, 26, 27, 46. Gros lot: 193 8181 €. Prochains tirages, vendredi 12 avril 2024: 95 000 000 € + 1 000 000 €.

KENO Résultats des tirages du mardi 9 avril 2024. Tirage du midi: 2, 7, 8, 14, 16, 17, 21, 24, 29, 31. Multiplicateur x2. Joker: 7 641 547. Tirage du soir: 4, 8, 13, 14, 17, 18, 27, 29, 30, 34. Multiplicateur x2. Joker: 2 128 579.

ANGLLET 610 000 €
Anklet Blancpignon Pignada, maison 80 m2 + terrain 65m2 Rdc: sdy/cus. 38 m2, buand, wc, chb et sde. Etage: mezz, wc, chb, dress et sde. 2 pki, vélanda & porgola. CALME Prix FAI: 610 000 € - CBT BERNAIN 05 59 52 12 21 - exc. étai

VIAGERS
BAYONNE
Aquitaine VIAGER
D e p u i s plus de 15 ans, votre agence est spécialisée en viagers. Nos expertises sont gratuites et confidentielles. François LE GALL 06.81.88.85.84 aquitaineviager@gmail.com www.aquitaineviager.com

BIARRITZ
LE VIAGER Orpi
Viager, nue-proprété, vente à terme. Sandrine ERRE. CART - EXPERT VIAGER - ORPI Saint Martin Biarritz 05.59.23.93.29

ANGLLET
BAKARRA EXPERT VIAGER
ANGLLET / HOSSEGOR. Etude gratuite & garantie viager. nue-proprété, vente à terme. Sandrine ERRE. BAKARRA IMMOBILIER Vente, viager, expertise, location 05.59.63.33.84 contact@bakarra-immobilier.fr/[GR]

BAYONNE
LE VIAGER Orpi
Viager, nue-proprété, vente à terme. Sandrine ERRE. CART - EXPERT VIAGER - ORPI Saint Martin Biarritz 05.59.23.93.29

BORDEAUX
UNIVERS VIAGER
Augmentez vos revenus pour profiter de votre retraite. Une étude offerte et un accompagnement personnalisé tout au long de votre projet. Vincent GIBELIN 05.56.21.91.44 www.univers-viager.fr

BORDEAUX
VIAGER EUROPE Cabinet Davy
Etude complète pour vendre en Viager Occupé Libre. Vente à Terme, Nue-Proprété, des propositions adaptées. Nouvelle Aquitaine Un spécialiste proche de chez vous 05.54.07.17.66 sudouest@viager-europe.com www.sudouest.viager-europe.com

BORDEAUX
CIRSO VIAGER
Au cœur de Bordeaux depuis 1987 RECHERCHE tous viagers, tous départements pour clientèle de qualité. Estimation et étude gratuites - Michel ROYE RESEAU NATIONAL DOM TOM 06.73.39.12.19 www.cirsoviager.com

Terrains
ANGLLET 1 500 000 €
TERRAIN Anglet, quartier du Phare, entre océan et 5 Cantons. 1200 m2 PLAT-285 m2 de constructibilité pour une maison piscine et garage. Belle opportunité - Secteur recherché - 1 500 000 Euros CBT BERNAIN 05 59 52 12 21
Retrouvez toutes les annonces de votre quotidien sur www.sudouest-annonces.com. Le site annonces de votre région.

Marchés à procédure adaptée sup. à 90 000 €

Région Nouvelle-Aquitaine
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Section 1 - Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : SEPA mandataire de la Région Nouvelle-Aquitaine - Ville : Pau Code Postal : 64000.
Section 2 : Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation : https://demat-smpa.fr/index.php?page=Entreprise.EntrepriseDetailConsultationId=590018&gk=crayme-cq-aquitaine
Identifiant interne de la consultation : A2024.0000702626.
Nom du contact : cedric.juan@la-sepa.fr
Adresse mail du contact : cedric.juan@la-sepa.fr
N° téléphone du contact : +33 5 59 80 04 59.
Section 3 : Procédure
Type de procédure : Procédure adaptée > 90 k euros HT.
Condition de participations :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle conditions / moyens de preuve : Conditions énoncées dans les documents de la consultation.
Capacité économique et financière conditions / moyens de preuve : Conditions énoncées dans les documents de la consultation.
Capacités techniques et professionnelles conditions / moyens de preuve : Conditions énoncées dans les documents de la consultation.
Technique d'achat : Sans objet.
Date et heure limites de réception des plis : 17 mai 2024 à 12 h.
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : Consultation travaux pour la réalisation des aménagements extérieurs du foyer des élèves au lycée Saint-Cirq à Pau.
Description succincte du marché : T2200659 - 65023/659 - Consultation travaux pour la réalisation des aménagements extérieurs du foyer des élèves au lycée Saint-Cirq à Pau.
Type de marché : Marché.
Consultation allé : Oui.
Lieu principal d'exécution du marché : 64.
Durée du marché (en mois) : 1.

Avis administratifs et judiciaires

Autres avis



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique relative au déclassement anticipé du domaine public routier communal, constituant d'un espace à usage de parking ouvert à la circulation publique, situé avenue Paul Prats à Bayonne et portant sur une partie de la parcelle cadastrée BW 101, se déroulera du vendredi 26 avril 2024 au mercredi 15 mai 2024 inclus.
Un arrêté de Monsieur le Maire de Bayonne en date du 08 avril 2024 a prescrit l'ouverture de l'enquête publique, stipulant les modalités de son déroulement et de son exécution et a désigné M. Bernard TOURRET en qualité de Commissaire Enquêteur.
Le dossier d'enquête pourra être consulté en Mairie de Bayonne (Direction de l'Urbanisme - 2<sup>ème</sup> étage Hôtel de Ville) durant la période de l'enquête aux jours et heures d'ouverture des bureaux de la Mairie ou sur le site internet de la Ville - www.bayonne.fr - rubrique « Ma Mairie » - onglet « Enquêtes Publiques et Consultations ».
Le public pourra consigner des observations sur le registre déposé en Mairie de Bayonne ou les adresser, par écrit, à Monsieur le Commissaire Enquêteur - projet de déclassement anticipé du domaine public routier communal, constituant d'un espace à usage de parking ouvert à la circulation publique, situé avenue Paul Prats à Bayonne et portant sur une partie de la parcelle cadastrée BW 101 - à la Mairie de Bayonne - 1 avenue Maréchal Leclerc - BP 60004 - 64109 Bayonne Cedex ou par courriel à l'adresse suivante : «enquetes.publiques@bayonne.fr».
Monsieur le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations à la Mairie de Bayonne :
- le vendredi 26 avril 2024 de 9 h à 12 heures,
- et le mercredi 15 mai 2024 de 14 h à 17 heures.

Sud Ouest marchés publics
Entreprises, inscrivez-vous aux alertes automatiques
Tous les marchés du Sud-Ouest 100 % gratuits sur sud-ouest-marchespublics.com



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LA MODIFICATION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE SAMES

Par arrêté du 5 avril 2024, le Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sames.
Cette enquête publique se déroulera sur 33 jours consécutifs : du lundi 29 avril 2024 à 9 h 30 au vendredi 31 mai 2024 inclus jusqu'à 17 heures.
Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Sames qui vise notamment à intégrer les orientations du plan de référence élaboré par la commune afin de lui permettre de maîtriser son développement en justifiant et affichant des priorités stratégiques, à intégrer ses projets d'équipements et à mettre le PLU en compatibilité avec le programme local de l'habitat (PLH) en :
- intégrant et modifiant des Orientations d'Aménagements et de Programmation (OAP),
- intégrant et modifiant des emplacements réservés,
- modifiant le règlement écrit et l'annexe graphique.
Ce projet a fait l'objet d'un avis conforme de la mission régionale d'autorité environnementale de la région Nouvelle-Aquitaine le 26 janvier 2024, confirmé par délibération du Conseil communautaire de la CAPB le 23 mars 2024, et concluant sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.
M. Gérard JULIEN a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Mme Virginie BEDERE en qualité de commissaire enquêteur suppléant par décision de Madame la Présidente du Tribunal administratif de Pau n° E2400022/64 du 14 mars 2024.
Le dossier d'enquête publique, composé des pièces et éléments requis, pourra être consulté pendant toute la durée de l'enquête :
• sous format papier, en mairie de Sames (75 Route de Saint-Jean) aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de la mairie ;
• sous format numérique sur les sites internet du registre dématérialisé www.registre-dematerialise.fr/5335 et sur le site internet de l'Agglomération (www.communaute-paysbasque.fr/enquetes-publiques)
Un accès gratuit au dossier d'enquête et au registre dématérialisé est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique en mairie de Sames, dans les mêmes conditions que celles établies ci-dessus pour la consultation du dossier d'enquête publique sous format papier. Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.
Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions, ou les adresser au commissaire enquêteur :
• Par courrier, au siège de l'enquête publique, à l'adresse : - Monsieur le commissaire enquêteur - Modification n° 1 PLU Sames - Mairie de Sames, 75 Route de Saint-Jean, 64520 Sames -, avec la mention « NE PAS OUVRIIR » ;
• Sur le registre en version papier tenu en mairie de Sames aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
• Par voie électronique, sur le registre dématérialisé www.registre-dematerialise.fr/5335
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public (permanences) en Mairie de Sames (75 Route de Saint-Jean, 64520 Sames), les :
- Lundi 29 avril 2024 de 9 h 30 à 12 h 30 ;
- Samedi 18 mai 2024 de 9 h 30 à 12 h 30 ;
- Vendredi 31 mai 2024 de 14 h à 17 heures.
A l'issue de l'enquête publique :
• le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés à la Communauté d'Agglomération Pays Basque (15 avenue Foch, 64100 Bayonne) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, pendant une durée d'un an ainsi que sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;
• le dossier de modification n° 1 PLU de Sames, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, autorité compétente en matière d'urbanisme et de planification. Les informations peuvent être demandées auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (Direction générale adjointe de la stratégie territoriale, service Planification).

Sud Ouest légales
Publiez votre annonce légale
7 jours sur 7 - 24 h sur 24
1 Saisissez votre annonce légale via un formulaire
2 Visualisez votre avis avant sa parution
3 Téléchargez votre attestation de parution
Paiement en ligne sécurisé
SUD OUEST

Annonces légales et officielles

Retrouvez toutes nos annonces légales sur sudouest.fr/annonces-legales, sudouest-marchespublics.com, avec le réseau

Marchés publics et privés

Marchés à procédure adaptée inf. à 90 000 €

Région Nouvelle-Aquitaine
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Section 1 - Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : SEPA mandataire de la Région Nouvelle-Aquitaine - Ville : Pau Code Postal : 64000.
Section 2 : Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation : https://demat-smpa.fr/index.php?page=Entreprise.EntrepriseDetailConsultationId=590018&gk=crayme-cq-aquitaine
Identifiant interne de la consultation : A2024.0000702626.
Nom du contact : cedric.juan@la-sepa.fr
Adresse mail du contact : cedric.juan@la-sepa.fr
N° téléphone du contact : +33 5 59 80 04 59.
Section 3 : Procédure
Type de procédure : Procédure adaptée > 90 k euros HT.
Condition de participations :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle conditions / moyens de preuve : Conditions énoncées dans les documents de la consultation.
Capacité économique et financière conditions / moyens de preuve : Conditions énoncées dans les documents de la consultation.
Capacités techniques et professionnelles conditions / moyens de preuve : Conditions énoncées dans les documents de la consultation.
Technique d'achat : Sans objet.
Date et heure limites de réception des plis : 17 mai 2024 à 12 h.
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : Consultation travaux pour la réalisation des aménagements extérieurs du foyer des élèves au lycée Saint-Cirq à Pau.
Description succincte du marché : T2200659 - 65023/659 - Consultation travaux pour la réalisation des aménagements extérieurs du foyer des élèves au lycée Saint-Cirq à Pau.
Type de marché : Marché.
Consultation allé : Oui.
Lieu principal d'exécution du marché : 64.

**SAINT-PIERRE-D'IRUBE** 680 000 €  
 St Pierre d'Irube, c'est l'âme dans une impasse à l'orée d'un bois, proche Belhara maison de plain-pied 145 m<sup>2</sup> terrain de 685 m<sup>2</sup> avec piscine. Maison principale (2 ch) + Extension (2 ch) - Prix HT: 680 000 € - CBT BERNAIN 05 59 52 12 21

**PAU** NC  
 Depuis plus de 15 ans, votre agence est spécialisée en viagers. Nos expertises sont gratuites et confidentielles.  
**Francis LE GALL**  
 06.81.88.85.84  
 aquitaineviager@gmail.com  
 www.aquitaineviager.com

**HENDAYE** 475 000 €  
 EXCLUSIF Eau et potentiel pour cette charmante maison individuelle: entrée, 2 chambres, cuisine, séjour donnant sur terrasse et jardin. Bel espace dans combles aménagés. Garage. DPE F. AGENCE LAGUILLON 0559480078

**BORDEAUX** NC  
 Augmentez vos revenus pour mieux profiter de votre retraite. Une étude offerte et un accompagnement personnalisé tout au long de votre projet.  
**Vincent GIBELIN**  
 05.56.21.91.44  
 www.univers-viager.fr

**VIAGERS**  
**BORDEAUX** NC  
 Etude complète pour vendre en Viager Occupé. Libre Vente à Terme. Nue-Propriété, des propositions adaptées.  
 Nouvelle Aquitaine  
 Un spécialiste proche de chez vous  
 05.54.07.71.66  
 sudouestviager-europe.com  
 www.sudouestviager-europe.com

**VIAGER Orpi**  
 Viager, nue-propriété, vente à terme. Sandrine ERRE -  
 CART - EXPERT VIAGER - ORPI Saint Martin Barthez 05.59.23.93.29

**VIAGER Orpi**  
 Viager, nue-propriété, vente à terme. Sandrine ERRE -  
 CART - EXPERT VIAGER - ORPI Saint Martin Barthez 05.59.23.93.29

**BORDEAUX** NC  
**CIRSO VIAGER**  
 Au cœur de Bordeaux depuis 1987 RECHERCHE tous viagers, tous départements pour clientèle de qualité. Estimation et étude gratuites - Michel ROYE  
 RESEAU NATIONAL DOM TOM  
 06.73.39.12.19  
 www.cirsoviager.com

**Terrains**  
**ANGLLET** 1 500 000 €  
 TERRAIN Anglet, quartier du Phare, entre océan et 5 Cantons, 1200 m<sup>2</sup> PLAT-285 m<sup>2</sup> de constructibilité pour une maison piscine et garage. Belle opportunité. Secteur recherché 1 500 000 Euros. CBT BERNAIN 05 59 52 12 21

ANNONCES ADMINISTRATIVES



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique relative au déclassement anticipé du domaine public routier communal, constitutif d'un espace à usage de parking ouvert à la circulation publique, situé avenue Paul Pras à Bayonne et portant sur une partie de la parcelle cadastrée BW 101, se déroulera du **vendredi 26 avril 2024 au mercredi 15 mai 2024 inclus**.

Un arrêté de Monsieur le Maire de Bayonne en date du 08 avril 2024 a prescrit l'ouverture de l'enquête publique, stipulant les modalités de son déroulement et de son exécution et a désigné **M. Bernard TOURET** en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le dossier d'enquête pourra être consulté en Mairie de Bayonne (Direction de l'Urbanisme - 2<sup>ème</sup> étage hôtel de Ville) durant la période de l'enquête aux jours et heures d'ouverture des bureaux de la Mairie ou sur le site internet de la Ville - www.bayonne.fr - rubrique « Ma Mairie » - onglet « Enquêtes Publiques et Concertations ».

Le public pourra consigner ses observations sur le registre déposé en Mairie de Bayonne ou les adresser, par écrit, à Monsieur le Commissaire Enquêteur - projet de déclassement anticipé du domaine public routier communal, constitutif d'un espace à usage de parking ouvert à la circulation publique, situé avenue Paul Pras à Bayonne et portant sur une partie de la parcelle cadastrée BW 101 - à la Mairie de Bayonne - 1 avenue Maréchal Leclerc - BP 60004 - 64109 Bayonne Cedex ou par courriel à l'adresse suivante: - enquetes.publiques@bayonne.fr - Monsieur le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations à la Mairie de Bayonne :

- le **vendredi 26 avril 2024 de 9 h à 12 heures**,
- et le **mercredi 15 mai 2024 de 14 h à 17 heures**.

**NE MANQUEZ AUCUNE VENTE AUX ENCHÈRES**

Tous les lundis, les annonces à Pau et dans la région

La Rép des Pyrénées L'ÉCLAIR

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE**  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**SUR LA MODIFICATION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE SAMES**

Par arrêté du 5 avril 2024, le Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sames.

Cette enquête publique se déroulera sur **33 jours consécutifs : du lundi 29 avril 2024 à 9 h 30 au vendredi 31 mai 2024 inclus jusqu'à 17 heures**.

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Sames qui vise notamment à intégrer les orientations du plan de référence élaboré par la commune afin de lui permettre de maîtriser son développement en justifiant et affichant des priorités stratégiques, à intégrer ses projets d'équipements et à mettre le PLU en compatibilité avec le programme local de l'habitat (PLH) en :

- intégrant et modifiant des Orientations d'Aménagements et de Programmation (OAP),
- intégrant et modifiant des emplacements réservés,
- modifiant le règlement écrit et le document graphique.

Ce projet a fait l'objet d'un avis conforme de la mission régionale d'autorité environnementale de la région Nouvelle-Aquitaine le 26 janvier 2024, confirmé par délibération du Conseil communautaire de la CAPB le 23 mars 2024, et concluant sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

**M. Gérard JULIEN** a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et **Mme Virginie BÉDERE** en qualité de commissaire enquêteuse suppléant par décision de Madame la Présidente du Tribunal administratif de Pau n° 124-00022264 du 14 mars 2024.

Le dossier d'enquête publique, composé des pièces et éléments requis, pourra être consulté pendant toute la durée de l'enquête :

- sous format papier, en mairie de Sames (75 Route de Saint-Jean) aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de la mairie ;
- sous format numérique sur les sites internet du registre dématérialisé www.registre-dematerialise.fr/5335 et sur le site internet de l'Agglomération www.communaute-paysbasque.fr/enquetes-publiques

Un accès gratuit au dossier d'enquête et au registre dématérialisé est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique en mairie de Sames, dans les mêmes conditions que celles établies ci-dessus pour la consultation du dossier d'enquête publique sous format papier.

Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions, ou les adresser au commissaire enquêteur :

- Par courrier, au siège de l'enquête publique, à l'adresse : - Monsieur le commissaire enquêteur - Modification n° 1 PLU Sames - Mairie de Sames, 75 Route de Saint-Jean, 64520 Sames - , avec la mention « NE PAS OUVRIIR » ;
- Sur le registre en version papier tenu en mairie de Sames aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- Par voie électronique, sur le registre dématérialisé www.registre-dematerialise.fr/5335

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public (permanences) en Mairie de Sames (75 Route de Saint-Jean, 64520 Sames), les :

- **Lundi 29 avril 2024 de 9 h 30 à 12 h 30 ;**
- **Samedi 18 mai 2024 de 9 h 30 à 12 h 30 ;**
- **Vendredi 31 mai 2024 de 14 h à 17 heures.**

À l'issue de l'enquête publique,

- le rapport et les conclusions motivés du commissaire enquêteur pourront être consultés à la Communauté d'Agglomération Pays Basque (15 avenue Foch, 64100 Bayonne) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, pendant une durée d'un an ainsi que sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;
- le dossier de modification n° 1 PLU de Sames, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, autorité compétente en matière d'urbanisme et de planification.

Les informations peuvent être demandées auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (Direction générale adjointe de la stratégie territoriale, service Planification).

ANNONCES LÉGALES

**CLOTURE DE LIQUIDATION**

SCI DES ALBIZIAS en liquidation au capital de 500 euros - Siège social : 14 Rue des Bouleaux - 64260 ARUDY - Siège de la liquidation : 27 Rue Pine de Plou - 64260 ARUDY. RCS PAU 822 247 854. Par AGO du 29/03/2024 : approbation des comptes de liquidation. Quits au liquidateur - décharge de son mandat. Clôture de liquidation. Radiation de la société au 31/12/2023. Dépôt comptes de liquidation au RCS de PAU

**CHANGEMENT DE NOM PATRONYMIQUE**

M. PAULHE-BELAIR PAUL, né le 14/06/1994 à 64000 PAU demeurant 56 rue Castelnau, 64000 PAU agissant en son nom personnel dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de PAULHE.

Horoscope

- BÉLIER (21/03-20/04)**  
**Travail :** En provoquant un peu les événements, vous resterez maître du jeu. Alors, à vous de jouer ! **Amour :** Beaucoup de maladroites dans vos démarches. Cela contrarie l'être cher. **Santé :** Pensez à bien hydrater votre peau.
- TAUREAU (21/04-20/05)**  
**Travail :** Des hauts et des bas dans vos actions. Cela s'explique par votre incécision qui vous fait tourner en rond. **Amour :** C'est une journée qui s'annonce très heureuse pour bien des nautis du signe. **Santé :** Énergie à revendre.
- GÉMEAUX (22/05-21/06)**  
**Travail :** On va faire appel à vos services. Il s'agira parfois d'offres très intéressantes et valorisantes. **Amour :** Accrochage avec un proche ? Si la raison en est bénigne, les effets peuvent se révéler désastreux. **Santé :** Coup de fatigue.
- CANCER (22/06-22/07)**  
**Travail :** Vous avez su mettre vos compétences en évidence au moment le plus favorable. Bravo ! **Amour :** Misez sur la sincérité et ces petits riens qui rassurent. Votre partenaire vous en saura gré. **Santé :** Bon équilibre général.
- LION (23/07-23/08)**  
**Travail :** Vous ne manquez pas d'idées pour agrémentez votre quotidien et faire évoluer votre situation. **Amour :** Attention à votre sens de l'humour ! Tout le monde ne cultive pas le piquant des mots. **Santé :** Évitez les sucreries.
- VIERGE (24/08-22/09)**  
**Travail :** Quelques problèmes sont à résoudre au plus vite. Surtout, ne reposez pas les épaules ! **Amour :** Accrochage avec un proche ? l'air. Le conseil sera de vous décontracter pour éviter tout conflit inutile. **Santé :** Mangez léger.
- BALANCE (23/09-22/10)**  
**Travail :** Vous mettez beaucoup d'énergie pour mener à bien un projet qui vous tient à cœur. Vos efforts vont finir par payer. **Amour :** Une personne vous attire et vous intrigue. Céliataire, il faut foncer ! **Santé :** Problèmes de récupération.
- SCORPION (23/10-22/11)**  
**Travail :** Vous ne parviendrez pas à réaliser tout seul ce que vous avez prévu, alors demandez de l'aide. **Amour :** Il faut respecter les sentiments et la liberté des autres pour gagner en équilibre et en sérénité aussi ! **Santé :** La forme.
- SAGITTAIRE (23/11-22/12)**  
**Travail :** Préférez les actes aux paroles. C'est ainsi que vous bénéficierez d'une véritable crédibilité. **Amour :** Il faut avoir le cœur bien accroché pour suivre vos sentiments. Pensez un peu plus à votre proche entourage ! **Santé :** Excellente.
- CAPRICORNE (22/12-20/01)**  
**Travail :** Vous êtes dans une bonne phase pour passer un test et faire ainsi vos preuves. **Amour :** Tenez toutes vos promesses car vous ne devez en aucun cas décevoir ceux qui vous aiment. **Santé :** Faites le plein de vitamines.
- VERSEAU (21/01-19/02)**  
**Travail :** Vous n'aurez guère le temps de vous poser des questions car vous aurez du pain sur la planche. **Amour :** Vous aurez l'art et la manière de faire passer vos idées. Sachez être diplomate. **Santé :** Soignez votre gorge.
- POISSONS (20/02-20/03)**  
**Travail :** Tout fonctionne à merveille et vous en tirez satisfaction. Restez sur cette voie ! **Amour :** Vous vous sentez bien et votre partenaire répond à vos aspirations. Profitez de ce doux climat. **Santé :** Dos à ménager.

**Vos RENDEZ-VOUS Annonces**

Vous souhaitez publier votre annonce ?

Contactez-nous  
 pub@sudouest.fr / 05 35 31 27 40

La Rép des Pyrénées L'ÉCLAIR

IMMOBILIER mardi	PRÈS DE CHEZ VOUS mercredi et vendredi
RENCONTRES mercredi	EMPLOI jeudi et samedi
AUTOMOBILE vendredi	FORMATION samedi